

Ministre, d'avoir recours à des moyens si violens, mais aussi pour qu'elle soit assurée que le Roi & ses Ministres observent avec la dernière exactitude les égards qu'on doit au caractère des Ministres des Puissances Souveraines qui résident en cette Cour.

L'attaque publique commise par les Domestiques de ce Ministre sur les Soldats & Officiers de Justice, qui conduisoient par la Porte d'Alcala un prisonnier coupable d'un meurtre le plus horrible, & l'enlèvement du même prisonnier des mains des Officiers de la Justice, si près du Palais du Buen-Retiro, font appercevoir, si non seulement on prétend s'attribuer une protection publique des Criminels au préjudice de l'Autorité & de la Souveraineté du Roi; mais on y voit en même-tems une violation manifeste de la Résidence Royale, qui jusqu'à présent a été regardée comme un lieu sacré, tant par les naturels du País que par les Etrangers, & si digne de respect, que la moindre violation qu'on pourroit commettre sur son territoire, merite la mort. La précaution prise de placer une personne à la Porte de la Ville pour veiller sur l'approche du Criminel, ce qui fait soupçonner un dessein prémédité de l'entreprise, & a été cause, sans doute, qu'on a d'abord scû dans la maison du Ministre l'arrivée dudit Criminel, exclut tout prétexte, que des incidens en toute autre occasion auroient pû fournir. La manière avec laquelle le prisonnier a été conduit depuis la Porte du Palais, en vûë d'exciter un tumulte au moyen des cris dignes de punition, au milieu d'un concours de tant de peuple, dans une promenade publique, exposoit au mépris l'autorité Souveraine du Roi, & déshonoroit son droit dans les ruës publiques. La liberté accordée au Criminel, à qui on avoit ôté les fers, après son arrivée dans la maison des Ministres, & qu'ensuite on avoit ex-

posé